

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 105 (1997)

**Artikel:** Législation, politique et édition au XIXe siècle : le cas des manuels d'histoire dans le canton de Vaud  
**Autor:** Leonardis, Patrick de / Vallotton, François  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-73911>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 10.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Législation, politique et édition au XIX<sup>e</sup> siècle : le cas des manuels d'histoire dans le canton de Vaud

PATRICK DE LEONARDIS, FRANÇOIS VALLOTTON

« Seront seuls autorisés désormais dans les collèges les manuels adoptés par le Département de l'Instruction Publique (et des Cultes, abrégé désormais DIPC) et figurant sur une liste élaborée par lui »<sup>1</sup>. Cet article, passé presque inaperçu parmi l'ensemble des dispositions prévues par la loi scolaire de 1909, signale pourtant une étape importante de l'histoire des manuels scolaires dans le canton de Vaud. Désormais, le choix de ceux-ci est retiré aux maîtres secondaires et leur usage strictement réglementé. Si cette procédure ne déboucha pas sur un véritable débat public, elle est à l'origine du combat donquichottesque d'un enseignant vaudois, Fernand Bossé, qui, durant plus de quarante ans, se rebellera contre une pratique faisant primer à ses yeux des logiques de clientélisme sur toute réflexion scientifique et pédagogique. Son histoire mérite d'être détaillée.

Fernand Bossé, jeune enseignant modèle de vingt-sept ans, est engagé, en 1904, comme maître d'histoire et de géographie au collège d'Yverdon. Passionné d'histoire, il se met à écrire ses propres manuels lorsque la loi de 1909 lui impose l'utilisation d'un ouvrage officiel, les deux volumes du *Cours élémentaire d'histoire générale*<sup>2</sup> de Paul Maillefer.<sup>3</sup> Estimant que les siens sont tout aussi valables, si ce n'est bien supérieurs, il propose une collaboration à Payot, le « pape » de

---

<sup>1</sup> Article 39 de la loi de 1909, citée par Fernand BOSSÉ, *Les tribulations d'un Professeur vaudois*, Annecy, Imprimerie commerciale, 1930, p. 5.

<sup>2</sup> Paul MAILLEFER, *Cours élémentaire d'histoire générale à l'usage de l'enseignement secondaire, Premier volume, Histoire ancienne et Histoire du Moyen Âge ; Second volume, Histoire moderne et Histoire contemporaine*, Lausanne, Payot, 1906-07.

<sup>3</sup> (1862-1929) Historien, professeur extraordinaire d'histoire suisse à l'Université de Lausanne et figure de proue du parti radical vaudois. Voir Patrick DE LEONARDIS, *Paul Maillefer (1862-1929) : un historien radical*, Mémoire de licence, Université de Lausanne, Faculté des Lettres, Section d'Histoire, 1991, inédit.

l'édition scolaire en Suisse romande, pour une prochaine édition. Refus. Il les publie donc à compte d'auteur chez un éditeur concurrent (Rouge et Cie à Lausanne) et les utilise dans ses cours. Interdiction. Tenu de respecter la loi et voulant absolument faire profiter ses élèves de sa propre science, il leur fait acheter le manuel officiel et leur distribue gratuitement le sien. Dénonciation à la Commission scolaire. Mis en demeure de cesser ses pratiques ou d'être renvoyé, Bossé se met à commenter le « Maillefer » mais reprend peu à peu son indépendance et dicte aux élèves des chapitres entiers de sa propre mouture. Sommation et démission. Nommé à Montreux en 1919, il ne varie pas sa méthode. Informé qu'une nouvelle édition du « Maillefer » est sous presse, il offre à nouveau sa collaboration. Refus. Il porte ensuite l'affaire devant le DIPC et exige que ses manuels soient mis sur pied d'égalité avec la littérature officielle qui n'est bonne selon lui qu'à « allumer le feu ou servir à un usage intime qu'on accomplit généralement sans témoin ». <sup>4</sup> Refus. Tenace, il envoie au DIPC un relevé des trente erreurs les plus flagrantes du « Maillefer » ; on lui répond qu'il s'agit « de menues questions de détails sans importance et ne diminuant en rien la valeur de l'ouvrage de Maillefer qui reste entière ». <sup>5</sup> En 1924, il demande au DIPC l'établissement d'un jury d'experts « neutre ». Refus. Il menace alors de révéler l'affaire à la presse. Mise à la retraite anticipée à quarante-huit ans. Dès lors il déclare une guerre au « Maillefer ». La presse bourgeoise ne voulant pas se mêler d'une histoire qui sent le roussi et les socialistes ne voyant là rien d'intéressant, Bossé se résout à publier, sous un pseudonyme, <sup>6</sup> une brochure révélant les faits. N'ayant pu trouver un éditeur, il la fait imprimer en France. Séquestration du stock dès son arrivée en gare suisse. Ne voulant pas en rester là, il en fait publier une deuxième l'année suivante qu'il signe de son propre nom. <sup>7</sup> Il envoie en même temps au DIPC une lettre exigeant une indemnité pour dommages et intérêts. Le Département tente bien de l'interner à Cery, mais Bossé, après quelques péripéties, échappe à l'asile psychiatrique.

---

<sup>4</sup> Fernand BOSSÉ, *op. cit.*, p. 18.

<sup>5</sup> *Ibidem*, p. 23.

<sup>6</sup> C. SCIPION, *La loi maudite ou le calvaire d'un savant*, Annecy, Imprimerie commerciale, 1929, 102 p.

<sup>7</sup> Fernand BOSSÉ, *op. cit.*, 66 p.

Au sortir de la deuxième guerre mondiale, Fernand Bossé réclamait encore une commission d'experts impartiale pour juger le « Maillefer », ainsi que son dédommagement. Il était alors le dernier survivant parmi les protagonistes de cette affaire, et la nouvelle génération des dirigeants radicaux – dont Paul Perret et Rodolphe Rubattel – se voyait mal déjuger ses prédécesseurs. L'appui d'un jeune député popiste, Armand Forel, n'y changea rien.

Plus que la polémique elle-même – biaisée sans doute en partie par le caractère quelque peu paranoïaque du principal protagoniste – c'est ce qu'elle révèle de l'évolution des attitudes du pouvoir face à la question des manuels qu'il nous semble intéressant de relever ici. Dans cette perspective, on peut interpréter cet épisode comme l'aboutissement d'un processus qui a vu, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, l'État prendre progressivement contrôle des différents aspects de l'enseignement, notamment la formation des maîtres, l'élaboration de programmes plus structurés et les moyens didactiques.

L'itinéraire de Bossé montre parallèlement le rôle charnière de cette période en ce qui concerne l'enseignement de l'histoire. D'un côté, la rédaction et la publication de manuels personnels témoignent d'une pratique encore « dix-neuviémiste » où le maître dictait à l'élève le cours qu'il avait compilé ou élaboré lui-même ; d'un autre côté, Bossé, issu de la première génération des licenciés en lettres de la jeune Université de Lausanne, préfigure l'attitude de nombreux enseignants du XX<sup>e</sup> siècle, qui, au bénéfice désormais d'une solide formation, seront amenés à critiquer des manuels rendus obligatoires, et qui tendront à se dévaluer toujours plus rapidement par rapport aux « progrès » pédagogiques et scientifiques.

Sur un plan méthodologique, cette anecdote illustre également les différentes approches qu'une recherche sur les manuels scolaires devrait faire converger.<sup>8</sup> Elle permet de s'interroger d'abord sur le statut du manuel scolaire et sa valeur pédagogique. Si celui-ci apparaît chez Bossé comme le complément indispensable à tout enseignement, force est de rappeler que son introduction a fait l'objet de résistances passionnées dès les années 1860. Dénoncé comme l'oreiller de paresse de l'instituteur, le recours à ce type d'ouvrages avait comme principales

---

<sup>8</sup> Voir également Alain CHOPPIN, *Les manuels scolaires : Histoire et actualité*, Paris, Hachette, 1992.

conséquences, aux yeux de nombreux pédagogues de l'époque, de privilégier chez l'enfant la mémoire au détriment de l'intelligence et d'engendrer la monotonie des leçons. L'attention portée à l'évolution législative devrait permettre pour sa part de reconstituer le processus de « recommandation » ou d'« adoption » des ouvrages, avant l'apparition de manuels « officiels ». Pour le canton de Vaud, le décret de 1891 concernant la gratuité des fournitures scolaires au niveau primaire, puis la loi de 1909, présentée ici en introduction, sont autant d'étapes décisives. Les démarches entreprises par Bossé auprès de Payot dévoilent quant à elles les enjeux éditoriaux qui croissent proportionnellement au développement de l'instruction publique et à l'intervention de l'Etat. Sur l'ensemble des titres produits en Suisse romande dans le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, on peut évaluer entre 5 et 10% le poids de la production scolaire ; mais cette proportion atteindrait sans doute les 20% si l'on ne tenait compte que des tirages. Le quasi monopole de fait dont bénéficie Payot depuis 1890 nous invite à analyser parallèlement les réseaux d'influence – qualifiés par Bossé d'« occultes » – qui ont pu se constituer entre auteurs, éditeurs et autorités politiques. Enfin, une analyse de contenu trouve sa pertinence dans le caractère normatif de tout livre d'école, vecteur privilégié des valeurs établies par la société qui le produit, mais aussi miroir de l'état des connaissances à un moment donné. Bossé reproche en l'occurrence davantage au Maillefer ses approximations et ses erreurs historiques que ses a priori idéologiques.<sup>9</sup>

Au cours de notre recherche, ce programme s'est heurté à plusieurs difficultés pratiques et épistémologiques. L'absence d'un véritable recensement de la production scolaire en Suisse romande ne nous permet pas à ce jour de disposer de séries statistiques fiables et capables d'englober l'ensemble des manuels sur une période donnée. En outre, les bibliothèques ou archives ne détiennent, dans le meilleur des cas, qu'une ou deux éditions d'un ouvrage, qui plus est souvent amputée des pages de titres, voire de certaines préfaces. Face à ce manque patent, on ne peut qu'espérer que l'Association du Musée de l'Ecole et de l'Education, sous l'égide de laquelle Geneviève Heller a réalisé l'exposition « D'un pays et du monde », puisse trouver rapidement

---

<sup>9</sup> Pour un aperçu de ces critiques, Patrick DE LEONARDIS, *op. cit.*, pp. 75-77.

les moyens d'intensifier son activité de recensement et de conservation.<sup>10</sup>

Le nombre et le type de manuels d'histoire utilisés pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle dans les classes est également difficile à évaluer. On trouvera en annexe un premier relevé des ouvrages soumis à l'approbation du Département : celui-ci ne constitue cependant que la pointe de l'iceberg puisqu'on estime à plus de 800 le nombre des ouvrages utilisés au niveau vaudois dans le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, et ceci pour l'enseignement primaire uniquement ! Par ailleurs, la question de l'introduction des manuels scolaires ne peut souvent être appréhendée qu'à travers des débats très théoriques – que nous avons pu relever entre autres dans des journaux comme *L'Éducateur* ou *L'École* –, sans qu'il soit possible de les relier à la pratique pédagogique « sur le terrain ». Une meilleure prise en compte des contingences auxquelles sont confrontés les instituteurs de l'époque, mais aussi l'étude des dispositifs de lecture et de réception de l'imprimé, auraient sans doute ajouté à cette recherche une dimension supplémentaire. Enfin, l'aspect gigantesque et labyrinthique de la série K XIII des Archives cantonales – qui correspondent à l'ensemble des Archives du Département de l'instruction publique et des cultes – empêche dans le cadre limité d'un article toute analyse fouillée des multiples réseaux d'influence et de sociabilité.

Quant au problème plus spécifique de l'enseignement de l'histoire, nous avons pris l'option de laisser quelque peu de côté la question du contenu des manuels, qui ne fait l'objet d'une attention particulière qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour des raisons aussi bien idéologiques (la construction d'une identité nationale) que pédagogiques (l'étoffement des programmes et la mise en place des différents niveaux d'enseignement). Au niveau primaire par exemple, le manuel d'histoire reste subordonné au choix des premiers livres de lecture qui demeurent pendant longtemps le pivot de l'enseignement élémentaire. Par

---

<sup>10</sup> Fondée en 1982, cette association a pour objectif la création d'un foyer de conservation du patrimoine scolaire en Suisse romande. L'exposition « D'un pays et du monde », en mai-juin 1993, au Château d'Yverdon-Les-Bains, a également donné lieu à un précieux catalogue, voir Jean-Pierre CARRARD (dir.), *D'un pays et du monde. Comment l'école a contribué à développer le sentiment d'appartenir au pays et au monde à travers 150 ans de matériel scolaire*, Yverdon-Les-Bains, Association du Musée de l'École et de l'Éducation, 1993.

ailleurs, au-delà du seul discours sur l'instrumentalisation politique d'une certaine vision de l'histoire, il nous a semblé intéressant de proposer un premier balisage des différents enjeux qui ont présidé à la recommandation ou à l'adoption de manuels d'histoire dans le canton de Vaud. Organisé autour de la présentation des ouvrages qui ont marqué, pour certains d'entre eux, plusieurs générations, cet article devrait ainsi retracer les étapes législatives conduisant, depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, à l'adoption de manuels officiels et obligatoires – gratuits en ce qui concerne le primaire dès 1891 – pour l'enseignement de cette discipline.

### Archéologie du manuel

La loi de 1806 sur l'instruction publique, dont dérive dans ses grandes lignes le système scolaire vaudois actuel, avait confié au pasteur la haute main administrative et pédagogique sur l'école. Ce statut, hérité de l'Ancien régime et que la brève expérience lémanique n'a pas contesté, est caractéristique d'une culture intellectuelle locale soumise à l'Eglise.

La laïcisation de l'école vaudoise sera un processus très lent et le pasteur, pierre angulaire de l'enseignement sous l'Ancien Régime, continuera à jouer jusqu'à fort tard au XIX<sup>e</sup> siècle un rôle essentiel dans le système éducatif vaudois. D'ailleurs la création d'un Département en charge de la question scolaire au début des années 1860 ne dissociera pas fondamentalement la gestion politique de l'instruction publique et celle des cultes !

Confiné à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, avec quelques rudiments d'arithmétique, le programme scolaire de l'école primaire ne prévoit pas encore d'enseignement d'histoire, l'alphabétisation de la population étant la préoccupation majeure du législateur. Des cours d'histoire ne sont donnés qu'au Collège, voie d'entrée à l'enseignement académique, et surtout théologique, unique creuset pour qui s'intéresse à la littérature et aux sciences affiliées comme l'histoire. Quant au matériel livresque à disposition des régents, il se limite essentiellement à la Bible, le seul livre de lecture pour l'apprentissage de la langue maternelle, à des recueils de psaumes et autres catéchismes. Samuel Descombaz, auteur d'une série de manuels dès

les années 1830 (voir infra), évoque cette pénurie d'ouvrages plus spécialement destinés à un public scolaire :

Combien de fois, étant à votre âge, j'eusse voulu posséder une histoire de mon pays écrite pour les enfants ! On ne procurait pas alors à la jeunesse autant de moyens appropriés à son âge. Notre littérature scolaire était alors bien pauvre. Pour étudier notre histoire nationale, nous, enfants, nous devions recourir à de gros livres, qui n'étaient point faits pour nous. Il me souvient cependant de l'émotion que j'éprouvai en parcourant le premier qui me tomba sous la main. C'était l'Histoire du canton de Vaud, par Dellient. Je sentis mon cœur battre de surprise et de reconnaissance à la lecture de quelques-unes de ces pages qui me dévoilaient le passé de mon pays.<sup>11</sup>

Cette *Histoire du Canton de Vaud* dont parle Descombaz, est publiée en 1809 sous le titre de *Histoire du Pays de Vaud par un Suisse*.<sup>12</sup> Probablement à cause de sa vocation scolaire, l'historiographie vaudoise ne l'a pas retenue comme première synthèse historique de son passé, laissant cette primeur à Juste Olivier ou même à Auguste Verdeil. L'éditeur ne cache pourtant pas le caractère pionnier de cette publication :

On désirait depuis longtemps l'ouvrage que nous publions aujourd'hui. Tous les instituteurs en sentaient vivement le besoin ; ils auraient voulu que l'histoire de la patrie fût entre les mains de leurs élèves. Il y a dans les événements qu'elle renferme quelque chose de si extraordinaire ; il y a tant d'héroïsme et de grandeur dans les actions des guerriers ; tant de religion, de vertu et de simplicité dans les mœurs du peuple, que cette lecture doit nécessairement exciter l'enthousiasme et l'admiration dans les premiers âges de la vie. A cet âge heureux, la mémoire est dans toute sa force [...] Mais si l'on veut que les jeunes éprouvent les effets salutaires de l'histoire, les abrégés ne leur conviennent point.<sup>13</sup>

---

<sup>11</sup> Samuel DESCOMBAZ, *Histoire du canton de Vaud racontée aux enfants et aux jeunes gens*, Lausanne, Bridel, 1857, préface, pp. X-XI.

<sup>12</sup> [Jean-François DELLIENT], *Histoire du Pays de Vaud par un Suisse*, Lausanne, Hignou, 1809, 450 p.

<sup>13</sup> *ibid.*, « Avertissement des éditeurs », p.1.



S'ensuit une justification sur la nécessité de produire dans une langue accessible une histoire très narrative, seule capable de marquer les esprits, et donc de remplir son rôle édifiant, moralisant et patriotique. Cette citation révèle par ailleurs que la mémorisation est à l'époque au centre de tout processus d'apprentissage et que le débat sur la valeur didactique de l'abrégé apparaît très tôt dans le siècle.

L'auteur anonyme de la première édition, un dénommé Jean-François Dellient, pasteur à Prilly, s'attache à répondre à cette attente en compilant, sans scrupules particuliers, diverses sources qu'il ne nomme pas : « Pour moi, je ne crains pas la critique ; elle ne peut s'exercer que sur les auteurs que j'ai copiés, sur les mémoires que l'on m'a fournis ou sur les rapports officiels. L'histoire n'est qu'une narration de faits, un tableau et une suite d'événements. L'amour de la patrie m'a fait faire cette collection. »<sup>14</sup> En soixante-sept chapitres, il fait défiler, des Helvètes jusqu'à la Révolution et l'intervention française, vingt-cinq siècles d'histoire qui aboutissent à l'Acte de Médiation, dont Dellient fait l'apologie, après avoir consacré près de la moitié de son ouvrage aux troubles politiques du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Quelques années plus tard paraît à Lausanne l'œuvre d'un autre ministre de l'Évangile, George Favey, pasteur à la Sarraz et membre de la Société d'Émulation du canton de Vaud : l'*Abrégé de l'histoire des Helvétiens connus sous le nom de Suisses*.<sup>15</sup> Il s'agit là encore de proposer un ouvrage facile d'accès et d'un prix modique qui contribue à l'édification morale et patriotique de la population. Il est ancré dans l'actualité – les tensions politiques provoquées par la Restauration – et à même de présenter dans un format pratique un condensé de l'histoire nationale :

La plupart sont incomplets ; les uns sont trop volumineux ; l'homme riche seul est en état de se les procurer ; l'homme de lettres seul se donneroit peut-être le loisir de les lire. D'autres sont si abrégés qu'ils ne contiennent qu'un sommaire de dates et de faits, et qu'ils rebutent par leur sécheresse. [...] Mon ouvrage [...] est un des plus complets que nous ayons sur notre patrie. [...] On s'est efforcé d'en rendre la

---

<sup>14</sup> *Ibid.*, « Préface », p. 3.

<sup>15</sup> Georges FAVEY, *Abrégé de l'histoire des Helvétiens connus sous le nom de Suisses*, Lausanne, Hignou, 1818, 2<sup>e</sup> éd. parue l'année précédente sous le titre d'*Abrégé de l'histoire des Suisses*, 467 p.

narration animée, et de donner à son style de la clarté et de la simplicité, afin qu'il pût être lu par l'homme illettré, comme par l'homme de goût et l'érudit. Puisse-t-il être utile à mes compatriotes ! puisse-t-il contribuer à les rappeler à l'union, à la concorde, à cet amour du nom suisse et de la patrie, et ce qui en est inséparable, à celui de la religion et des bonnes mœurs !<sup>16</sup>

L'une des sources principales des récits de Dellient et de Favey pour les événements récents sont les mémoires de Frédéric-César de La Harpe qu'il fait imprimer lui-même, en 1823.<sup>17</sup> Prenant la forme de dialogues entre un maître et un élève, ces *Souvenirs* rappellent les catéchismes des cours de religion et visent à offrir à la littérature scolaire un ouvrage mêlant histoire et instruction civique, et surtout directement prêt à l'emploi en classe :

L'éditeur a pensé que les jeunes Vaudois étant destinés à devenir des *hommes libres* [en italique dans le texte], il n'étoit pas moins important de les entretenir, de bonne heure, des grands événemens [sic] dont la Suisse fut le théâtre, que de leur parler des Assyriens, des Babyloniens, des Mèdes et des Hébreux. On paroît jusqu'ici s'en être peu occupé. (note : Voyez les livres élémentaires utilisés dans nos écoles).<sup>18</sup>

Ces trois ouvrages ont en commun d'être imprimés chez Hignou. Cette dynastie d'imprimeurs-libraires domine depuis 1803 le marché de l'édition locale avec son concurrent Vincent, grâce au monopole des publications officielles respectivement du Petit et du Grand Conseil. Sur trois générations, la maison Hignou s'impliqua activement dans la sphère politique, Jean-Jacob-Adam accédant par exemple à la municipalité de Lausanne.

Réunissant certains acteurs clés – un imprimeur-éditeur lié à l'establishment, les professionnels de l'instruction que sont les pasteurs à cette époque et un acteur politique bénéficiant d'une aura peu commune –, un objet matériel nouveau – des livres de petit format et maniables, imprimés souvent en gros caractères –, un contenu

---

<sup>16</sup> *Ibid.*, « Préface », pp. 4-6.

<sup>17</sup> [Frédéric-César DE LA HARPE], *Souvenirs de l'Histoire de la Suisse, présentés sous la forme de dialogues, et dédiés aux jeunes Vaudois qui fréquentent les écoles cantonales, par un citoyen du canton de Vaud*, Lausanne, Hignou, 1823, 45 p.

<sup>18</sup> *Ibid.*, « Avis au lecteur », p. I.

**SOUVENIRS**  
DE  
**L'HISTOIRE DE LA SUISSE,**  
PRÉSENTÉS SOUS LA FORME DE DIALOGUES.

---

**DIALOGUE PREMIER,**

*Entre le Maître et l'Écolier.*

DEMANDE. *Quel est votre pays natal ?*

REPONSE. Le Canton de Vaud.

D. *Qu'appellez-vous le Canton de Vaud ?*

R. Le pays situé entre la France, la Savoie et les cinq Cantons Suisses de Genève, Neuchâtel, Fribourg, Berne et Vallais.

D. *Combien la Suisse renferme-t-elle de Cantons ?*

R. Vingt-deux ; savoir : Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Schwitz, Unterwalden, Glaris, Zoug, Fribourg, Soleure, Bâle, Schaffhouse, Appenzell, St. Gall, Grisons, Argovie, Thurgovie, Tessin, Vaud, Vallais, Neuchâtel et Genève.

D. *Depuis quel temps cela existe-t-il ?*

R. Depuis le 7 Août 1815.

D. *Qu'est-ce qui avoit lieu auparavant ?*

R. Avant l'année 1798, la Suisse renfermoit treize Cantons et de petits Etats appelés ses *Alliés*. En 1798, elle renfermoit dix-huit Cantons.

*Fig. 1. De la Harpe à l'ouvrage...*

propre – une histoire de circonstances, étroitement liée à la situation politique du moment – et à destination d'un public ciblé – les instituteurs et la jeunesse –, ces livres portent déjà en germe le prototype du manuel scolaire tel que nous l'entendons encore aujourd'hui. L'abrégé de Favey sera d'ailleurs le premier manuel d'histoire du cru dont l'usage sera « conseillé » en 1830 par le Conseil de l'instruction, au même titre que la traduction de l'*Histoire de la Nation suisse*<sup>19</sup> de Heinrich Zschokke par Charles Monnard.

La question de l'emploi réel de ces ouvrages dans le cadre scolaire reste pour sa part problématique. On sait que, sous le régime issu de l'Acte de Médiation, l'impression de tout ouvrage élémentaire à l'usage des écoles est soumise à l'approbation préalable du Conseil académique. Mais à une époque où l'école doit être organisée pour ne pas dire instituée de fond en comble, les gouvernements qui vont se succéder jusqu'à l'arrivée des libéraux au pouvoir ne se soucieront guère des moyens d'enseignement.

### Élite intellectuelle et éducation du peuple

L'avènement des libéraux en 1830 et la loi sur l'instruction publique de 1834 semblent marquer un premier tournant. Non seulement on élargit l'offre scolaire en créant les écoles moyennes, mais on se préoccupe de la formation des régents en ouvrant une École normale. C'est au sein de la Société vaudoise d'utilité publique (SVUP), héritière de la Société d'émulation du canton de Vaud et haut lieu de la sociabilité libérale, que cette élite intellectuelle a développé une sensibilité aux questions d'éducation et d'instruction. La présence nouvelle d'un enseignement de l'histoire au sein des programmes d'études, tout comme la création d'une Société d'Histoire de la Suisse romande en 1837, témoignent du regain d'intérêt pour le passé, caractéristique du mouvement romantique. Cependant cette dernière association d'érudits en mal de Moyen Âge ne manifestera jamais au cours de son existence une attirance marquée pour les problèmes didactiques et de vulgarisation en général, même si bon nombre d'auteurs de manuels ont payé un jour ou l'autre les cotisations de la docte société.

---

<sup>19</sup> Heinrich ZSCHOKKE, *Histoire de la nation suisse*, Aarau/Genève/Paris, 1823.

Dès les années 1820 pourtant, des concours sont lancés soit par la SVUP, soit, timidement, par le Conseil d'Etat, pour encourager la publication de livres de lecture pour les écoles qui soient « uniformes et approuvés ».<sup>20</sup> Il s'agit alors essentiellement de livres de lecture pour le niveau primaire ; un manuel d'histoire n'aurait de toute façon pas convenu à un public qui reste à alphabétiser ! Si ces initiatives débouchent sur des résultats peu probants, elles ont sans doute amené le libraire Benjamin Corbaz, membre zélé de la SVUP, à lancer dès 1831 l'une des premières collections populaires de Suisse romande, la « Bibliothèque populaire à l'usage de la jeunesse vaudoise ». Destinée à de jeunes lecteurs, mais aussi à des adultes encore peu instruits, cette série, de format réduit, offre toute une série d'ouvrages à caractère didactique dont certains sont formellement adaptés à un usage scolaire. Des tables des matières récapitulent les sujets traités alors que, dans un volume consacré à des *Entretiens sur l'économie politique*, l'éditeur a placé en regard de chaque page de texte une feuille blanche afin que chaque élève puisse y retranscrire ses notes, ou plus vraisemblablement les compléments du maître. Dans le domaine historique, Corbaz réédite les manuels de Lamé-Fleury, promis à une longue carrière. Ayant déjà fait leurs preuves en France, ils sont adaptés à la réalité vaudoise par l'historien Louis Vulliemin ; ceux-ci peuvent être considérés comme les premiers véritables manuels d'histoire dans la mesure où ils sont spécialement destinés à un public jeune et reflètent, en privilégiant le récit sur la seule chronologie, une visée pédagogique. Les différents volumes (*L'histoire ancienne racontée aux enfants*, *L'histoire grecque racontée aux enfants*, *L'histoire romaine...*, *L'histoire du Moyen Âge...*, *L'histoire moderne...*) balisent les grandes lignes d'un programme qui va des temps anciens à la période la plus récente. La « Bibliothèque populaire » de Benjamin Corbaz comprend également un manuel d'histoire indigène, rédigé par le pasteur Samuel Descombaz. Intitulé *Les soirées du village ou entretiens sur l'histoire du canton de Vaud et sur ses institutions*, cet ouvrage prend la forme d'un dialogue fictif entre un agriculteur – « qui aimait à se délasser des travaux de la journée par des lectures instructives »<sup>21</sup> – et un pasteur, spécialement

---

<sup>20</sup> Archives Cantonales Vaudoises (ACV), K XIII 231-1 : Mémoire présenté au CE dans le but d'obtenir dans les écoles des livres uniformes et approuvés, 25.10.1827.

<sup>21</sup> Samuel DESCOMBAZ, *Les soirées du village ou entretiens sur l'histoire du canton de Vaud et sur ses institutions*, Lausanne, Dépôt bibliographique de B. Corbaz, 1833, p. 3.

occupé de recherches sur l'histoire du canton. Cette mise en scène, à laquelle s'ajoute une mise en page aérée, a certainement facilité une diffusion du texte bien au-delà du seul public scolaire.<sup>22</sup> La SVUP favorisera notamment sa diffusion auprès des bibliothèques populaires qui connaissent alors un essor important.

Le Conseil de l'instruction – qui succède dès 1830 au Conseil académique – ne prévoit pour sa part aucune disposition lui permettant d'imposer des manuels. Il se limite à « recommander » ou « conseiller », par le biais de circulaires aux commissions chargées de l'inspection des écoles, quelques rares publications pouvant concerner les différentes matières à enseigner. Consciente du problème que représente l'absence de politique cohérente sur la question des manuels, cette élite libérale, capable de transformer une Académie moribonde en centre intellectuel européen, se montre cependant moins empressée à trouver des ouvrages scolaires adaptés ou des auteurs capables d'écrire une littérature à la portée des maîtres et des élèves.

D'ailleurs, le décalage entre l'analyse des autorités et les besoins de l'enseignement élémentaire est parfois criant :

Nous placerons enfin parmi les obstacles que fait naître l'époque transitoire où nous vivons la difficulté de trouver de bons livres élémentaires. Le Conseil de l'instruction publique ne perd pas de vue cet objet ; il a toujours l'espoir que, dans un petit nombre d'années, notre littérature scolaire présentera des ressources entièrement suffisantes. Aujourd'hui nous n'avons pas de communications nouvelles à faire aux Commissions sur ce sujet ; si nous lui accordons une mention dans cette circulaire, c'est parce que le souvenir nous en est toujours présent. Mais notre Conseil a décidé de diriger l'attention des Commissions d'écoles sur une publication qui est d'un haut intérêt pour la Suisse entière, et qui mérite, en particulier, d'obtenir dans notre canton un bienveillant accueil et une protection efficace. Nous voulons parler de l'Histoire de la confédération suisse de Jean de Müller, Robert Gloutz-Blozheim et J. J. Hottinger, traduite de l'allemand par MM. Charles Monnard et Louis Vulliemin.

La nature de ce livre le place tout à fait en dehors de la classe des livres élémentaires qui doivent se trouver dans les mains des enfants. Peut-être est-il aussi par son prix au-dessus de la portée de plusieurs

---

<sup>22</sup> On lui connaît quatre éditions sans pouvoir préciser davantage son tirage.

communes. Mais le sujet auquel il est consacré, le mérite supérieur de la partie de l'ouvrage qui existe déjà, et la confiance que peuvent inspirer les personnes qui sont chargées d'accomplir cette grande entreprise, sont propres à engager les Commissions scolaires à placer dans la bibliothèque des écoles confiées à leurs soins ce monument de notre histoire nationale. Les régens pourront consulter un tel ouvrage avec beaucoup d'utilité, et en lire souvent des morceaux aux élèves avancés.<sup>23</sup>

Cet appel du pied en faveur du travail de Monnard et de Vulliemin pourrait n'être qu'une grossière publicité au bénéfice de deux figures marquantes du régime en place, s'il ne trahissait surtout les contradictions d'un système qui entend former l'ensemble des citoyens tout en réservant pratiquement l'essentiel de ses efforts à une Académie inaccessible à la population.

Même André Gindroz, la cheville ouvrière de la loi de 1834, condamne ce discours philanthropique et sans volontarisme politique. Dans un rapport sur la question des manuels qu'il présente en 1838 au Conseil de l'instruction, il fustige la mollesse du gouvernement et propose, au lieu de vagues indications ou d'appels sans consistance, d'établir une liste de publications désirables pour les écoles, d'en encourager la production et la publication par une participation financière de l'État. Le prix de ces livres doit être le plus bas possible, car les parents rechignent déjà à payer l'écolage de la scolarité obligatoire et les communes ne sont pas enclines à dépenser outre mesure pour l'éducation. Le Conseil d'État, prêt à suivre les conclusions de Gindroz, ne veut cependant se substituer à l'initiative privée : « il sera toujours préférable de remettre avec des garanties convenables aux soins des libraires eux-mêmes tout ce qu'il sera possible de leur laisser ».<sup>24</sup> Une invitation à laquelle ceux-ci seront de plus en plus nombreux à répondre.

---

<sup>23</sup> ACV K XIII 133/1 : Circulaire du Conseil de l'instruction publique aux commissions chargées de l'inspection des écoles, 10.3.1836, pp. 11-12.

<sup>24</sup> ACV K XIII 231-1 : Rapport de Gindroz fait au Conseil de l'instruction publique sur les livres à demander pour les écoles primaires, 1.9.1838.

## La création du Département de l'instruction publique et des cultes

Les radicaux héritent de cette politique non contraignante lorsqu'ils chassent les libéraux du pouvoir en 1845. La liquidation de l'Académie libérale, la crise religieuse et intellectuelle que provoque l'exil des élites, et le marasme dans lequel plonge toute la structure scolaire ne favorisent pas l'évolution d'une politique en matière de moyens d'enseignement. Pire, le timide élan donné par les initiatives libérales des années trente semble brisé. Le recrutement des pasteurs et des enseignants devient un véritable casse-tête pour les nouveaux dirigeants, comme le montre la difficile recherche d'un maître d'histoire pour le collège cantonal, créé en 1846. Les cours d'histoire et de géographie ancienne et moderne qui sont censés être confiés à un seul enseignant sont attribués provisoirement à trois personnes différentes en 1847 : l'examen de postulation n'a pas eu de résultats assez satisfaisants pour permettre une nomination.

L'année suivante, nouveaux concours et nouveaux échecs. Idem en 1849 où le Conseil de l'instruction doit choisir la voie d'une suppléance quadricéphale, en confiant l'enseignement de l'histoire à un professeur de littérature, celui de la géographie ancienne, moderne et physique à un professeur extraordinaire de littérature grecque de l'Académie, à un maître de classe, et à un instituteur de mathématiques ! Après quatre ans de quête, l'homme providentiel se présente enfin en la personne d'un jeune théologien de 25 ans, Jules Duperrex qui est nommé instituteur d'histoire et de géographie au Collège cantonal, à la suite d'examens jugés « satisfaisants ». En dépit de cette timide approbation, on le charge dans la foulée du cours d'histoire... à l'Académie ! Fulgurante ascension professionnelle qui voit le jeune Duperrex, au seuil d'une carrière de près d'un demi siècle à la chaire d'histoire de la Haute École de Lausanne, contraint de compiler un cours d'histoire original pour son enseignement au collège. Ils deviendront les premiers manuels d'histoire à l'usage de l'enseignement secondaire rédigés par un auteur local et avalisés par les instances supérieures ; ils connaîtront une douzaine d'éditions depuis la première publiée chez Corbaz en 1855 jusqu'à la dernière, au cap du siècle, chez Payot.

La procédure en vigueur pour pouvoir bénéficier de la recommandation du Conseil de l'instruction radical – et par là-même figurer



sur les listes destinées aux Commissions scolaires – ne se distingue pas fondamentalement de la politique libérale pratiquée vingt ans auparavant : un auteur, souvent instituteur, plus rarement un éditeur, envoie son ouvrage, généralement un cours d'histoire compilé, au Conseil de l'instruction. Celui-ci le confie à des experts – un pasteur, un instituteur ou un haut fonctionnaire – qui sont amenés à se prononcer sur la qualité de ces travaux. Un certain amateurisme caractérise l'ensemble de ce processus. Les rapports sont souvent remis dans des délais qui peuvent atteindre des années, lorsque les manuscrits ne se sont pas tout simplement perdus dans les dédales de l'administration cantonale. Beaucoup de ces ouvrages n'ont d'ailleurs rien d'un manuel et sont davantage proposés dans un but publicitaire ou par opportunisme ; à témoin cette biographie de Druey qu'un certain Leresche, instituteur à l'École normale, envoie en 1857 pour approbation.

Samuel Blanc, régent à Yverne, représente un autre exemple d'un enseignant auteur de ses propres manuels. Il aura la particularité de les commercialiser lui-même : des ennuis de santé le conduisent à quitter l'enseignement en 1856 et à ouvrir une librairie spécialisée dans les fournitures scolaires, aux Escaliers du Marché à Lausanne. Dès lors, il rédige et édite toute une série de manuels, dont certains paraissent en pré-publication, découpés en « tranches », dans un périodique à l'usage des instituteurs, le *Moniteur des écoles et des familles*, qui paraît de 1856 à 1860. Ce support mensuel, qui comprend également quelques informations pratiques et autres nouvelles littéraires, lui permet ainsi un contact direct avec les clients potentiels tout en contribuant à amortir ses coûts de production. Auteur entre autres d'un *Essai d'instruction civique* et d'un *Essai d'une histoire universelle*, il s'impose comme le principal éditeur scolaire de cette époque et, par conséquent, comme un interlocuteur privilégié du Conseil d'État, dont il tente de gagner les faveurs :

[...] Dans un pays aussi restreint que notre Suisse française, les auteurs ont, plus qu'ailleurs, besoin du concours patriotique de leurs concitoyens et surtout des premières autorités scolaires ; aussi osé-je espérer que vous me prendrez un certain nombre d'exemplaires de cet ouvrage...  
[...] Devant faire une nouvelle édition de mon *Essai d'instruction civique*, livre éminemment utile aux écoles, je vous prie de me faire

savoir au plus tôt quels changements ou améliorations vous désirez que j'apporte à cet ouvrage...<sup>25</sup>

La réussite de Blanc suscite rapidement un certain agacement. Ainsi, en 1867, le pasteur Frédéric Ballif, qui servira longtemps d'expert sur les questions pédagogiques, réagit avec ironie à ce qu'il tend à présenter comme un monopole de fait :

Monsieur,

J'ai l'avantage de vous envoyer ci-joint le préavis demandé sur l'introduction officielle de l'Histoire suisse de M. Matthey, éditée par M. Blanc. Ce dernier me paraît exploiter un filon assez lucratif de l'industrie typographique. Comme Larousse en France, il s'est plus ou moins constitué le pourvoyeur de nos écoles. Les livres les plus divers sont sortis de sa plume, ou si l'on aime mieux de son officine féconde. À lui seul il prétend suffire à tous les besoins, et le Département chargé de choisir et de désigner les livres admis dans l'enseignement primaire pourrait simplifier sa besogne, en rendant la décision suivante : Art. 1<sup>er</sup> et unique : Les volumes faisant partie de la Bibliothèque choisie des écoles et des familles éditée par M. Blanc sont seuls admis dans les écoles.<sup>26</sup>

D'autres collègues dudit Blanc, comme Georges-Victor Bridel, François Rouge ou Henri Mignot par exemple, ne tardent pourtant pas à investir ce nouveau créneau, l'édition scolaire s'avérant un domaine particulièrement intéressant pour des professionnels qui ne peuvent compter que sur un marché essentiellement local et, par conséquent, sur des tirages très limités. Souvent reliés eux-mêmes au monde éducatif, ces éditeurs, qui bénéficient également de la diminution des coûts favorisée par les progrès techniques et la rationalisation de l'impression du livre, s'imposent comme des intermédiaires incontournables entre auteurs et État. Outre leur connaissance du milieu, ils peuvent surtout proposer à terme des droits d'auteur bien supérieurs à ce que l'État peut lui-même avancer.

---

<sup>25</sup> ACV K XIII 231-3 : Lettre de Samuel Blanc au Conseil d'État, 14.7.1859.

<sup>26</sup> ACV K XIII 231-3 : Lettre de F. Ballif au chef du Département de l'Instruction publique, 26.6.1867.

Si, durant quelque temps, les ouvrages avalisés s'ajoutent à ceux recommandés ou conseillés depuis les années 1830, leur inadaptation semble créer une situation préoccupante à l'orée des années 1860. Dans une lettre envoyée au *Journal de la Société vaudoise d'utilité publique*, Frédéric Maillard, instituteur à Nyon, futur collaborateur du rédacteur de *L'Éducateur* Alexandre Daguët et maître de français à l'École normale, dresse le bilan sévère de cette politique et réitère les propositions que Gindroz avait faites une génération auparavant : charger des gens compétents de rédiger des petits manuels adaptés au niveau de l'enseignement, approuvés par l'autorité supérieure, voire rendus obligatoires en ce qui concerne les livres de lecture, afin de permettre une uniformisation de l'enseignement dans le canton. Autrement dit, une politique plus sérieuse en matière de manuels :

J'aimerais que l'autorité supérieure y veillât avec soin : qu'un livre ne fût pas recommandé sans avoir été examiné mûrement par des personnes qui connussent, non seulement la théorie de l'enseignement, mais aussi la pratique. C'est pour ne pas avoir pris garde à cela que nous avons plusieurs géographies *recommandées* [en italique dans le texte], plusieurs grammaires *recommandées*, chacune avec ses défauts et ses avantages ; ce qui ne laisse pas de donner un surcroît de besogne au régent, qui n'ayant pas autorité de bannir de son école un ouvrage recommandé, doit les y voir tous, et avoir autant de subdivisions dans une classe que d'ouvrages divers... Pourquoi donc ne nous donnerait-on pas des ouvrages d'auteurs français, si les auteurs vaudois ne peuvent rivaliser avec eux ?<sup>27</sup>

Bonne question, à laquelle personne ne répondra. Car, à côté des problèmes de manuels, les rapports des différentes Commissions scolaires sur le niveau général de l'enseignement sont sans équivoque : c'est la situation de l'instruction publique vaudoise dans son ensemble qui apparaît comme totalement catastrophique. Cette crise affecte tous les échelons, depuis l'Académie qui a vu désertter les figures qui avaient fait sa réputation jusqu'au niveau primaire, où la pénurie de maîtres qualifiés se fait durement ressentir. En guise de réponse à cette situation, une nouvelle loi sur l'organisation du Conseil d'État crée en 1862 le Département de l'Instruction publique, qui présentera

---

<sup>27</sup> *Journal de la SVUP*, n° 10, oct. 1861, p. 227.

trois ans plus tard une loi sur l'instruction primaire. Deux innovations importantes en sont issues : d'une part l'introduction d'inspecteurs scolaires chargés d'assurer une meilleure liaison entre département et enseignants, d'autre part, l'établissement d'un plan général d'études plus rigide qui doit conduire en parallèle à une uniformisation des manuels.

Mais l'État montre une extrême réticence à faire véritablement appliquer sa volonté de centralisation et d'uniformisation, particulièrement en matière d'enseignement primaire qui est en grande partie à la charge des communes : le pouvoir radical craint de s'exposer aux fortes réactions d'autorités locales jalouses de leurs prérogatives. C'est pourquoi, la nouvelle instance que représente le DIPC, bien que disposant de l'arsenal législatif pour imposer désormais plans d'études et manuels obligatoires, hésitera pendant des années à prescrire des mesures contraignantes qui remettraient en cause l'équilibre des pouvoirs entre l'État et les communes.<sup>28</sup>

La défense de cette autonomie est particulièrement présente au sein du journal *L'École*, qui connaîtra durant ses vingt-cinq ans d'existence une audience beaucoup plus importante, en terre vaudoise, que l'organe officiel de la Société pédagogique romande, *L'Éducateur*. Créé en 1873 par l'instituteur Felix Gaillard-Pousaz, *L'École* prône un enseignement d'abord moral, qui ne doit pas être le seul fait de l'institution scolaire mais également de la famille. Très critique par rapport à toute intervention étatique, le journal luttera d'abord contre les différentes tentatives d'uniformisation de l'enseignement puis, dès les années 1880, s'opposera à toute intervention fédérale en matière d'éducation.

Ironie de l'histoire, la loi de 1865 suscite une levée de boucliers de la part même de ceux qui avaient plaidé pour une uniformisation des ouvrages scolaires. Frédéric Maillard monte à nouveau au créneau, dans *L'Éducateur* cette fois : si l'ancien Conseil de l'instruction publique était allé trop loin dans un sens en autorisant tous les ouvrages qu'on lui présentait, cette situation laissait au moins à l'instituteur quelque initiative dans le choix des moyens d'ensei-

---

<sup>28</sup> Sur cette question, Simone VOLET, *École, communes, canton : le cas du pays de Vaud*, Université de Genève, 1982 (Cahiers de la Section des Sciences de l'Éducation, n° 29).

gnement les plus appropriés au niveau relatif de ses élèves. Les nouvelles dispositions feraient courir le risque de l'excès contraire en donnant aux mauvais enseignants un oreiller de paresse et en contraignant les bons à la routine.<sup>29</sup>

L'influente conférence des régents du cercle de Lausanne surenchérit quelques mois plus tard en se prononçant pour que les ouvrages ne soient pas adoptés avant d'avoir été examinés par les conférences des instituteurs de district ou par une forte représentation du corps de l'enseignement primaire, choisie par celui-ci.<sup>30</sup>

C'est tributaire de cette difficile situation politique que le canton de Vaud, répondant à une initiative bernoise, prend part, dès 1865, à une Commission intercantonale ayant pour principal objectif l'adoption de manuels similaires dans les écoles romandes, ceci notamment afin de diminuer les coûts de leur production.<sup>31</sup>

### **L'Abrégé de Daguet : le premier acte politique ?**

Si les travaux de la Commission intercantonale portent principalement sur la question des livres de lecture,<sup>32</sup> on y engage également le pédagogue et historien fribourgeois Alexandre Daguet à rédiger un abrégé d'histoire suisse à partir de son ouvrage déjà paru sous le titre *Histoire abrégée de la Confédération suisse*. À cette occasion, on fait valoir que la plupart des ouvrages utilisés pour l'enseignement de l'histoire – le Zschokke, les Lamé-Fleury et autres Descombaz ou Blanc – sont au-delà de la portée des enfants et que leur prix surtout est beaucoup trop élevé. En lieu et place des manuels qui n'étaient jusque-là que des compilations ou des résumés d'histoire savante, on met donc également l'accent sur la nécessité d'une réécriture véritablement didactique. Outre les préoccupations de coût et de format, ce sont ainsi pour la première fois des arguments pédagogiques qui

---

<sup>29</sup> *L'Éducateur*, n° 1, et n° 2, janvier 1866, p. 9 et pp. 31-32.

<sup>30</sup> *L'Éducateur*, n° 13, juillet 1866, pp. 213-218.

<sup>31</sup> Elle est sans doute l'ancêtre des commissions qui planchent actuellement encore sur l'harmonisation, au niveau romand, des moyens d'enseignements dans diverses disciplines (maths, français,...).

<sup>32</sup> La Commission, après ouverture d'un concours, portera son choix sur l'ouvrage de Renz (degré intermédiaire) et celui de Dussaud et Gavard (degré supérieur). Ces deux manuels seront adoptés par les cantons de Berne, Genève et Vaud.

président au choix d'un ouvrage scolaire. Aux yeux de la Commission, le nouvel abrégé aura l'avantage de ne pas nécessiter de gros réaménagements, tout en alliant « concision du développement » au « charme du récit » :

Ce petit livre qui n'aura pas plus d'une centaine de pages est l'œuvre d'un maître consommé comme historien et comme pédagogue. Il est partagé en une centaine de chapitres fort courts, contenant la matière d'une leçon, choisis avec beaucoup d'art et de tact, et développés avec une rare sobriété qui n'exclut ni l'intérêt ni la chaleur. Quelques biographies de citoyens illustres par leurs bienfaits terminent le volume. Dans ce genre d'études, les ouvrages antérieurs de M. Daguet étant devenus classiques, ils sont dans les mains des Instituteurs et leur serviront inévitablement à donner aux élèves les développements que les abrégés ne comportent pas.<sup>33</sup>

Le choix de la Commission est en grande partie motivé par la personnalité de l'auteur de l'*Abrégé*. Daguet est en effet au bénéfice d'un parcours peu banal. Professeur de français et d'histoire à l'école moyenne de Fribourg, il est nommé en 1843 directeur de l'École normale de Porrentruy avant d'être appelé par Henri Druet à la chaire d'histoire de l'Académie de Lausanne (1846). Revenu en Nuithonie suite à l'arrivée au pouvoir des radicaux en 1848, il est « reclassé », lorsque les conservateurs regagnent la majorité, à la tête de l'école des jeunes filles. En 1866, il rejoint alors Neuchâtel où il enseignera pendant vingt-sept ans l'histoire et la littérature à la nouvelle Académie. Figure de l'élite radicale, mais catholique, il est le mieux à même d'incarner une vision de l'histoire qui puisse convenir aussi bien aux cantons protestants qu'ultramontains. Directeur de *L'Éducateur* dès sa création en 1866, il accède ainsi au rang de principal pédagogue de cette période tout en s'engageant activement pour l'amélioration du statut des instituteurs et une meilleure coordination des politiques scolaires entre cantons romands. Mais il doit avant tout sa renommée à cet *Abrégé* « officialisé », premier manuel d'histoire à faire l'objet d'une commande publique.

---

<sup>33</sup> Neuchâtel, Archives d'État, archives du Département de l'Instruction publique, Manuels scolaires 26/XI : Séance de la Commission intercantonale pour les manuels d'écoles primaires dans la Suisse romande du 17 juillet 1867.

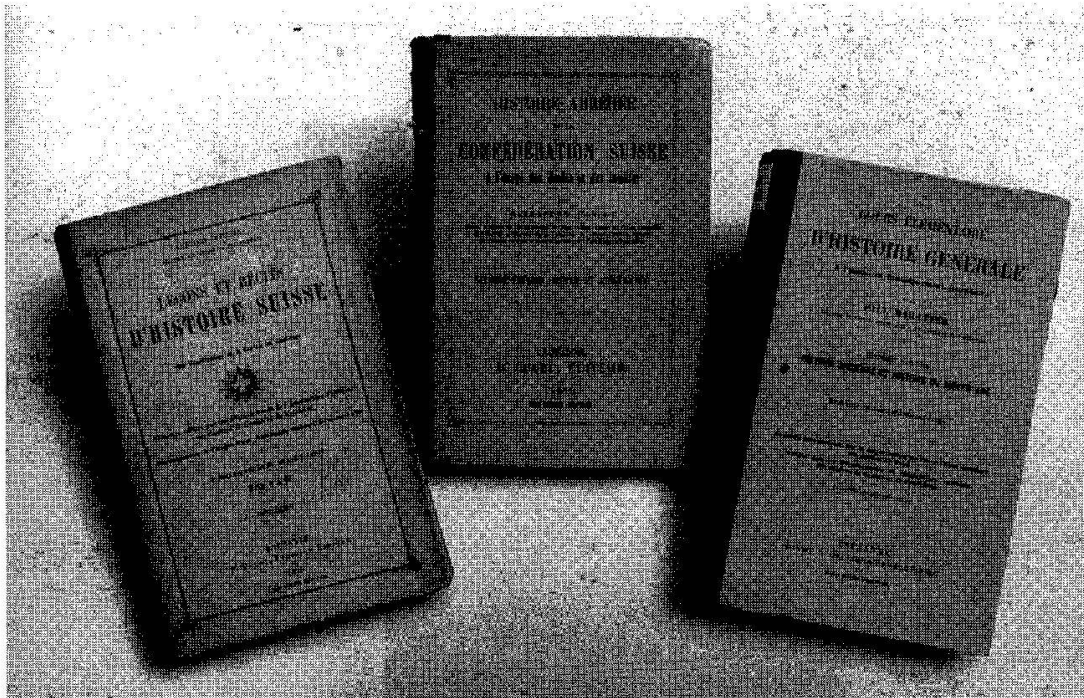


Fig. 2. Quelques exemples d'une maquette standard...

L'emprise du politique ne se limite d'ailleurs pas au choix du type de manuel et de son auteur : le gouvernement vaudois produira par exemple ses propres desiderata sur le contenu du volume en demandant que Daguet adjoigne, pour les écoles vaudoises, quelques biographies de réformateurs. La question de la production de l'ouvrage est pour sa part du ressort du privé. L'éditeur Delachaux de Neuchâtel enlève en l'occurrence le morceau, après avoir probablement désespéré la concurrence en proposant le prix plancher de 70 centimes l'exemplaire, soit cinq fois moins qu'un livre ordinaire. Grâce à un tirage massif de 10'000 exemplaires pour la première édition, rendu possible par une diffusion romande, son prix très réduit aura permis au « Daguét » d'être le premier ouvrage susceptible d'être acquis par une majorité d'élèves.

Cependant, même si l'*Abrégé*, en raison de son prix de vente et de la personnalité de son auteur, s'impose, de fait sinon de droit, au sein de l'enseignement primaire vaudois, il reste l'objet de nombreuses controverses. Malgré la prétention didactique de ce projet, la pratique met très vite en avant les limites d'une pédagogie qui fait souvent rimer sobriété avec aridité. Sur un autre plan, la caisse de résonance

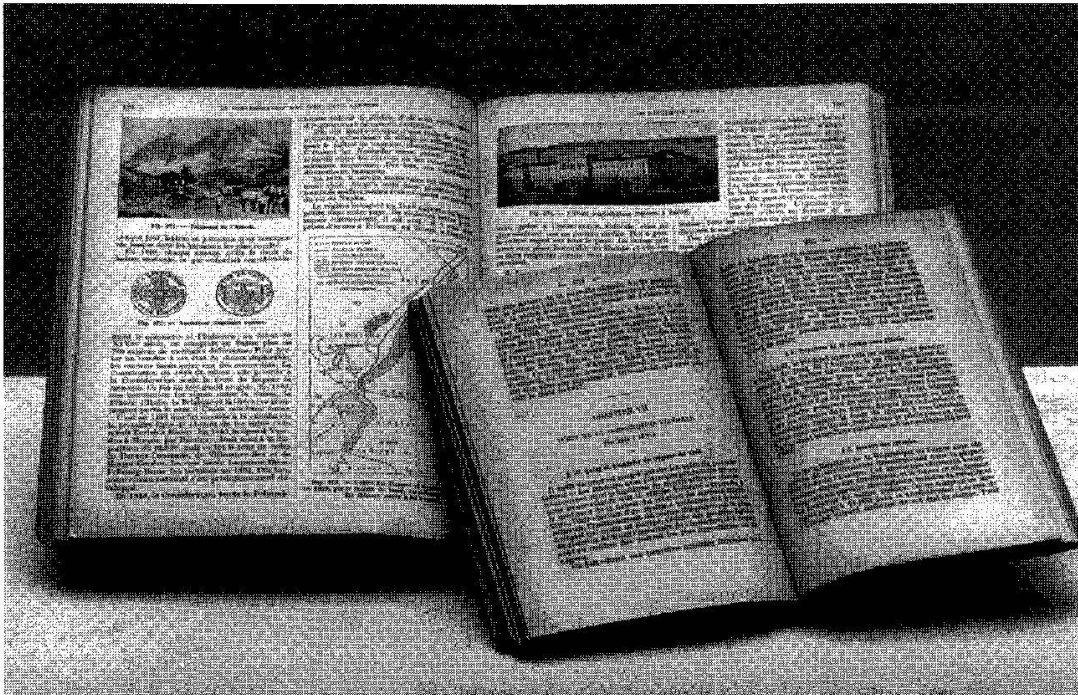


Fig. 3. ... que vient rompre le « Rosier ».

dont Daguët disposera dans les colonnes de *L'Éducateur* contribuera à nourrir les jalousies et les rancœurs des auteurs et éditeurs vaudois concurrents qui se voient dans l'impossibilité de concurrencer un volume dont la diffusion permet de baisser les coûts de manière importante.

Rendu obligatoire dès sa parution dans les cantons de Neuchâtel et de Berne, l'*Abrégé* n'est que « particulièrement recommandé » dans le canton de Vaud, s'ajoutant ainsi à la liste des ouvrages « conseillés » ou seulement « autorisés » par le Département. Cette décision provoquera notamment la fureur de Daguët qui juge que cette politique de libre concurrence fait peser une forte hypothèque sur ses futures rentes de droits d'auteur.<sup>34</sup> Une polémique révélatrice des enjeux financiers qui sous-tendent toujours plus le marché scolaire.

<sup>34</sup> Des craintes en l'occurrence infondées, la première édition de 10'000 exemplaires de l'*Abrégé* étant épuisée en moins d'une année et les rééditions s'enchaînant à un rythme effréné, une vingtaine jusqu'à la fin du siècle. Les rentes qu'il a pu tirer de ses droits d'auteur ont donc dû en fin de compte représenter une coquette somme.



## Le traumatisme des examens fédéraux des recrues

En dépit d'une volonté affichée de mettre de l'ordre dans la multitude des manuels utilisés en classe, l'État continue en définitive à recommander simultanément plusieurs livres pendant les années qui suivent les tentatives de coordination intercantonale. Le choix des manuels est ainsi livré à l'arbitraire le plus complet durant une vingtaine d'années. D'une part, un plan d'études aux contours en fin de compte particulièrement flous ne facilite pas vraiment l'établissement de critères de sélection : on utilise aussi bien ouvrages d'histoire vaudoise, suisse ou universelle. Même les critères « historiographiques » paraissent alors secondaires : la *Petite histoire de la Suisse* de Jules Magnenat,<sup>35</sup> pourtant critiquée dans un rapport d'expert pour sa manière d'envisager comme légendaires certains faits de l'histoire des origines de la Confédération, n'en est pas moins jugé « recommandable ». D'autre part, ces fameux experts – dont la désignation reste mystérieuse – sont souvent juge et partie : ainsi Jules Duperrex livre un rapport assassin sur un *Essai de cours d'histoire* proposé par un certain Dumas, ni père ni fils, mais pasteur à Oron. Autant dire que cet « avis » autorisé régla le sort de ce malheureux essai de manière définitive...

Les choses changent avec les résultats des premiers examens de recrues, considérés comme les critères objectifs d'évaluation de l'instruction publique dans les cantons. Introduits sur le plan fédéral en 1874, ces examens sont une des conséquences des guerres de 1866 et de 1870 qui avaient démontré, aux yeux des autorités militaires de l'époque, la supériorité des soldats les mieux instruits. La publication du résultat de ces examens, constitués de différentes épreuves de lecture, de rédaction, de calcul et de civisme au sens large (géographie, histoire et instruction civique), donne lieu à un véritable traumatisme chez les responsables pédagogiques de la plupart des cantons. Dans le canton de Vaud, l'État décide, pour remédier aux piètres résultats des recrues vaudoises, d'instituer des cours complémentaires s'adressant

---

<sup>35</sup> (1837-1906). Maître d'histoire et de géographie aux Écoles normales de Lausanne, il est, en plus de la *Petite histoire de la Suisse à l'usage des écoles primaires*, Lausanne, Payot, 1880, également l'auteur d'un *Abrégé d'Histoire générale*, 2<sup>e</sup> éd., Lausanne, Impr. Éd. Allenspach, 1875, d'une *Histoire générale, Histoire contemporaine (1815-1884)*, Lausanne, Lebet, 1884, et d'un *Abrégé de l'Histoire suisse destiné à l'enseignement secondaire*, Lausanne, Rouge et Dubois, 1875.

plus spécialement aux jeunes de 16 à 19 ans. L'honneur du canton en dépend et un mauvais classement annuel coûte désormais politiquement cher aux autorités en place. Si on remet en question la formation des maîtres, on cloue également au pilori les manuels en usage, particulièrement en matière historique. À tel point qu'une circulaire du Département du 7 octobre 1884 pense tout à fait sérieusement recourir à l'*Histoire de la Nation suisse* de Zschokke, traduite par Monnard – pourtant introuvable dans le commerce – comme support à l'enseignement simultané de la lecture et de l'histoire. D'un seul coup, on semble être revenu soixante ans en arrière ! De plus, une autre circulaire précise que l'ouvrage doit être lu en classe par un élève qui se tiendra debout de manière à être entendu par toute la classe. On désire également que, dans la mesure du possible, chaque leçon soit supervisée par un délégué des autorités ou le chef de section militaire. Méthode d'enseignement sans grande perspective pédagogique s'il en est...

La question des examens de recrues hantera pendant de longues années les édiles responsables de l'instruction publique. Dans un long article du *Journal de la SVUP*, en 1898, deux instituteurs constatent la persistance de résultats médiocres – en 1896, le canton de Vaud est un des plus mauvais élèves de la classe fédérale et pointe à une peu glorieuse dix-septième position – en insistant, une nouvelle fois, sur l'incurie générale en matière historique et sur l'inadaptation des manuels existants. L'article propose notamment le portrait-robot de l'ouvrage idéal :

Un manuel d'histoire devrait être soigneusement illustré, il devrait être d'une lecture facile et attrayante et non farci de mots savants et bourré de faits secondaires. Il devrait être suivi d'un résumé qui ferait mieux saisir l'enchaînement des faits et destiné spécialement aux garçons du degré supérieur. Une bonne collection de grands tableaux historiques pourrait lui servir d'auxiliaire. Elle comprendrait, entre autres, quelques tableaux synoptiques propres à donner une idée de la civilisation dans notre pays aux principales époques de l'histoire, des portraits de héros et de magistrats, des reproductions de monuments historiques. Dans cette branche, comme dans d'autres, il faut absolument réagir contre l'enseignement aride et sans vie au moyen du manuel.<sup>36</sup>

---

<sup>36</sup> *Journal de la SVUP*, n° 12, décembre 1898, p. 277.

Alors que la « doxa » patriotique joue un rôle toujours plus important dans la construction identitaire de la Nation, la nécessité d'un cours complet d'histoire suisse véritablement attractif est désormais clairement établie comme une priorité. Il reste à trouver l'oiseau rare capable de la mettre en œuvre.

### Gratuité et « monopole éditorial »

Si la loi de 1865 pose clairement l'épineuse question du programme d'études et de son application au moyen de manuels unifiés, elle n'a pas mis – comme nous avons essayé de le montrer – entre les mains de l'État la solution adéquate pour tenter de résoudre le désordre complet qui régnait en matière de manuels scolaires depuis le début du siècle. Et la réaction corporatiste de certains groupes d'enseignants jaloux de leur indépendance n'avait pas simplifié la donne. En 1883, à l'occasion de la participation vaudoise au pavillon scolaire de l'Exposition nationale, les inspecteurs scolaires établissent l'inventaire des ouvrages utilisés dans le canton.<sup>37</sup> Celui-ci fait apparaître un total astronomique de huit cent trente ouvrages, toutes branches confondues ! Suite à de nombreuses circulaires aux commissions d'école pour les inviter à faire respecter les termes de la loi, et à l'intensification des contrôles des inspecteurs scolaires, le Département parviendra cinq ans plus tard à diminuer ce nombre de trois quarts.<sup>38</sup> C'est encore trop et aucune unification ne pourra se faire sans une politique beaucoup plus contraignante. Mais comment imposer aux parents l'achat de certains manuels plutôt que d'autres et obtenir des instituteurs une stricte observation des recommandations du DIPC ?

La nouvelle loi de 1889 introduisant la gratuité des fournitures scolaires au niveau primaire va constituer la réponse à cette question. Cette disposition met enfin la législation vaudoise en conformité avec la constitution fédérale de 1874 qui prévoyait l'introduction dans chaque canton de l'obligation et de la gratuité de l'enseignement

---

<sup>37</sup> ACV K XIII 281/1 : Lettre de l'inspecteur G. Luquiens au DIPC, 17.3.1883.

<sup>38</sup> *Chère gratuité 1891-1991, 100 ans de l'Office cantonal des fournitures et éditions scolaires*, Lausanne, OFES, 1991, p. 12.

primaire. En novembre 1890, un premier décret fixe une distribution limitée aux fournitures courantes ; un deuxième décret une année plus tard introduit la distribution gratuite des manuels choisis pour les premiers degrés. Le monopole de l'État sur l'alcool doit permettre d'éponger une partie de l'augmentation des coûts qui s'en suivra dans le budget de l'instruction publique.

Le changement de cap est total : l'État peut exercer désormais un contrôle absolu sur l'application du programme par le truchement de moyens d'enseignements uniformisés qu'il fait distribuer aux communes. Qui plus est le voilà acteur du marché des fournitures et de l'édition scolaires grâce aux adjudications qu'il soumet par voie de concours. Très rapidement, une maison d'édition, Payot, se taille la part du lion dans cette situation et apparaît comme le principal bénéficiaire de la modification des règles du jeu.

Cette prédominance n'a jamais fait l'objet d'une véritable analyse faute d'archives nous permettant de documenter l'histoire de l'entreprise à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. La convergence de certaines logiques peut néanmoins être évoquée car la gratuité n'a en l'occurrence contribué qu'à renforcer une position déjà dominante sur le créneau de l'édition pédagogique dès 1885. En effet, succédant à plusieurs éditeurs « scolaires » importants – Blanc, Lebet mais aussi Imer-Cuno dont il rachète le fonds dans les années 1890 –, Fritz Payot est dès lors à la tête d'un des catalogues pour les écoles les plus importants pour la Suisse romande. Il est issu lui-même du monde enseignant et cette orientation ne peut que lui convenir parfaitement ; il sait mettre immédiatement à profit ses nombreuses connaissances du monde pédagogique pour l'étendre encore aux fournitures courantes (ardoises, plumes, livrets scolaires, albums de dessin, encriers, etc.). Depuis le début des années 1880, Payot a également succédé à Imer-Cuno à la tête du journal *L'École*, un journal qu'il a contribué à « dépoussiérer » de ses aspects bien-pensants pour en faire un organe pédagogique doublé d'une importante partie littéraire. Cette publication joue le rôle de vitrine publicitaire pour ses publications tout en lui permettant de consolider sa notoriété au sein des milieux pédagogiques et politiques. Sa position dominante au sein de l'édition vaudoise, dans un canton qui compte également la plus importante population à scolariser en Suisse romande, lui permet ainsi de « rafler la mise » au moment où renaît de ses cendres la Commission intercantonale

destinée à produire aux meilleurs coûts un manuel de géographie – le *Manuel-atlas* de William Rosier.

Le succès de ce *Manuel-atlas*, paru en 1895, tant auprès des enseignants que sur le plan des résultats comptables pour les cantons, pousse la Commission intercantonale à renouveler l'expérience. La conférence des chefs de Département commande ainsi au même Rosier un manuel d'histoire suisse.<sup>39</sup> Satisfait de ses relations avec la maison de la rue de Bourg, ce dernier suggère de renouveler la collaboration avec Payot. Une requête que la Commission n'a aucune raison objective de refuser,<sup>40</sup> au moment où l'éditeur lausannois vient de prendre la décision de cesser la parution de *L'École*, dont l'audience dans le canton de Vaud constituait une concurrence importante pour *L'Éducateur*. Ce « geste », s'il a pu encore aider Payot à se concilier certaines autorités pédagogiques romandes, correspond surtout à un changement de stratégie éditoriale : l'introduction des manuels se jouant désormais sur le plan régional, un journal purement vaudois devient inopérant. C'est désormais *L'Éducateur* qui deviendra son principal support publicitaire.

Par ailleurs l'introduction de la gratuité favorise a fortiori les éditeurs qui sont déjà « dans la place ». Ainsi, dès l'application du décret de 1891, les deux *Abrégés d'histoire suisse* de Magnenat et Daguët, édités respectivement par Payot et Delachaux, sont distribués aux communes. Parallèlement, plusieurs auteurs envoient leur production pour examen au DIPC afin de tenter de détrôner les « élus » du moment. Mais le système d'adjudication biennale des fournitures et les arrangements noués avec les éditeurs quant à l'écoulement d'un nombre assuré de volumes, bloquent les processus décisionnels. C'est pourquoi, malgré des rapports très élogieux des commissions de lecture et de la presse spécialisée,<sup>41</sup> la décision sur l'adoption des *Leçons et récits d'histoire suisse* d'Alfred Schütz est remise à plus tard : « Les manuels Daguët et Magnenat continuent à être

---

<sup>39</sup> Sur cette question, voir l'article de Laure NEUENSCHWANDER dans ce même volume.

<sup>40</sup> ACV K XIII 274/4 : Lettre de Henchoz, directeur du bureau des fournitures scolaires au chef du DIPC vaudois, 18.12.1899.

<sup>41</sup> ACV K XIII 274/4 et chronique de Paul Maillefer dans *Revue historique vaudoise*, n° 11, 1893, pp. 351-352.

fournis en 1894-1895, la question de l'introduction de l'ouvrage de Schütz pourra être examinée en temps opportun, soit en 1895. »<sup>42</sup>

De plus, qui veut obtenir l'adjudication d'un manuel doit également proposer le meilleur prix. Celui-ci étant largement dépendant des garanties que l'éditeur peut recevoir quant à l'écoulement de ses stocks, le maintien d'un manuel sur plusieurs années est aussi profitable au producteur de l'ouvrage en question qu'à l'État. Ce sont ces mêmes raisons d'économie qui poussent par exemple le DIPC à ne pas adopter un nouveau livre pendant la longue période d'élaboration (sept ans !) du manuel d'histoire de Rosier. On préfère poursuivre la distribution des Magnenat et Daguet à l'orée du XX<sup>e</sup> siècle – des manuels pourtant unanimement considérés comme dépassés – plutôt que d'investir dans un nouveau produit qui devrait être remplacé à peine introduit. Le manuel d'Elzingre, adopté à Berne et Neuchâtel, ne trouve ainsi pas grâce aux yeux des tout-puissants chefs de service du Département.<sup>43</sup>

Cette étroite imbrication des intérêts de l'État et d'un éditeur-« vedette » crée des liens : en 1903, le DIPC est amené à confier à Payot l'impression d'une brochure commémorative,<sup>44</sup> destinée à être distribuée aux écoles à l'occasion des festivités marquant le centenaire de l'entrée du canton dans la Confédération. Tirée à 50'000 exemplaires, le texte en est écrit par Paul Maillefer, professeur d'histoire suisse à l'Université et ténor du parti radical. La même année, celui-ci fait paraître chez Payot son *Histoire du canton de Vaud dès les origines*, ouvrage publié en dix livraisons mensuelles à 70 centimes et qui connaît un très fort retentissement.

Encouragé par la réussite de ces deux opérations, la maison Payot, dirigée depuis la mort de Fritz Payot à titre intérimaire par Marc Hebmann, propose à Maillefer de s'atteler à la rédaction d'un nouveau manuel d'histoire pour le niveau secondaire. Au moment où le second volume de ce manuel – le *Cours élémentaire d'histoire générale* – paraît

---

<sup>42</sup> ACV K XIII 274/4 : Lettre de la commission de lecture au chef du DIPC, 26.12.1893, note mss.

<sup>43</sup> ACV K XIII 274/4 : Lettres d'Elzingre au DIPC, 23.5.1901 et 5.5.1902.

<sup>44</sup> Paul MAILLEFER, *Le Canton de Vaud, le 14 avril 1803, notice historique dédiée à la jeunesse des écoles*, Lausanne, Payot, 1903. Maillefer était également l'auteur d'une brochure similaire publié en 1898 à l'occasion du Centenaire de la Révolution vaudoise (*La Révolution vaudoise, 24 janvier 1798*, Lausanne, Borgeaud, 1898).

en hiver 1906, il est précisément question au Grand conseil d'un réaménagement de la loi sur l'enseignement secondaire. Si la question du traitement des maîtres constitue la principale pierre d'achoppement, on en profite également pour mettre la dernière touche au long processus d'uniformisation du matériel pédagogique. Après avoir étendu la gratuité aux classes de primaires supérieures créées en 1906,<sup>45</sup> l'enseignement secondaire restait en effet le dernier bastion où le DIPC n'avait pas encore légiféré autoritairement en matière d'ouvrages scolaires. Ce sera chose faite avec l'introduction d'un article 39 visant à « combattre les abus résultant des changements fréquents de manuels dans les établissements secondaires » : seuls seront désormais utilisés des manuels adoptés par le DIPC et figurant sur une liste, élaborée par une commission ad hoc. Celle-ci est composée d'Eugène Mottaz, collaborateur de Maillefer à la rédaction de la *Revue historique vaudoise* depuis 1897, et de Daniel et Édouard Payot,<sup>46</sup> ce dernier futur co-rédacteur de la dernière édition du cours écrits par Maillefer. Sur la liste définitive des manuels autorisés figure désormais le *Cours élémentaire d'histoire générale*, seul manuel d'histoire autorisé dans le canton, à l'exclusion de tout autre. Au grand dam de Fernand Bossé...

L'omniprésence de Payot sur le marché des manuels scolaires vaudois ne s'estompera pour sa part qu'à partir des années 1970, le Département participant, pour la première fois sans la collaboration d'un éditeur privé, à la réalisation d'ouvrages de mathématiques. Jusque-là et depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, comme le dit Georges Panchaud :

La procédure « pour le choix des manuels scolaires d'histoire » est grosso modo la suivante : Un auteur est pressenti, le manuscrit est plus ou moins critiqué par une commission ad hoc, puis confié à un éditeur, presque toujours le même ; celui-ci est à peu près tout-puissant quant à la présentation typographique, le nombre d'illustrations, le prix de l'ouvrage. Le DIPC impose le manuel aux écoles. Le voilà parti pour une carrière d'assez longue durée. Pour ne pas augmenter le prix de revient les éditions subséquentes seront le moins possible modifiées. Ce système qui, à peu de chose près, correspond à un mono-

---

<sup>45</sup> Voir Armand VEILLON, *Les origines des classes supérieures vaudoises*, Lausanne, BHV, 1978.

<sup>46</sup> Ces deux Payot n'ont aucun lien de parenté avec la famille de l'éditeur.

poles accordés à un seul manuel ou à un seul éditeur, s'explique par la petitesse de notre pays, par le fait que l'instruction publique est entièrement du ressort des cantons.<sup>47</sup>

Précision utile, Georges Panchaud dirigea, quelques années après avoir analysé avec pertinence la situation des manuels d'histoire dans le canton de Vaud, une collection qui réunira tous les acteurs-clés mis en scène dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle : des professionnels de l'enseignement – Eugène Badoux, Roger Deglon, Ernest Giddey –, une figure politique en devenir, Georges-André Chevallaz, et le leader de l'édition locale, le libraire-éditeur Payot.

---

<sup>47</sup> Georges PANCHAUD, « L'amélioration des manuels d'histoire (1951) », in *Ces impossibles réformes scolaires*, recueil publié à l'occasion de son 75<sup>e</sup> anniversaire, Lausanne, Éd. Réalités sociales, 1983, p. 218.





## ANNEXE

### Liste des manuels d'histoire soumis à recommandation, adoptés ou recensés à diverses occasions par le Département de l'instruction publique du canton de Vaud<sup>1</sup>

1830

*Histoire de la Nation suisse*, d'Heinrich Zschokke (conseillé).  
*Abrégé de l'histoire des Helvétiens connus sous le nom de Suisses*, de Georges Favéy (conseillé).

1836

*Histoire de la Confédération suisse*, de Jean de Muller, Robert Gloutz-Blozheim et J. J. Hottinger, traduite de l'allemand par MM. C. Monnard et Louis Vulliemin.

1837

*Histoires racontées aux enfants*, de Lamé Fleury (recommandé).

1840

« Bibliothèque populaire » du libraire Corbaz à Lausanne, dont le Lamé Fleury, n° 22 à 29, comprenant l'*Histoire ancienne, grecque, romaine, du Moyen Âge et moderne* (recommandé).

1847

*Histoire universelle élémentaire*, traduite de l'allemand par M. Delafontaine (soumis à appréciation).

---

<sup>1</sup> Ce recensement indicatif a été effectué à partir du dépouillement partiel de la série K XIII (ACV) et des comptes rendus des séances du Conseil d'État. Précisons bien que les dates ne correspondent pas à la publication de l'ouvrage en question, mais à son « enregistrement » par le DIPC. Quelques manuels ont été présentés sous forme manuscrite et n'ont donc, dans certains cas, jamais été publiés.

1848

*Cours d'histoire*, de M. Holt, instituteur au collège d'Orbe (soumis à appréciation).

*Histoire du Canton de Vaud*, d'Auguste Verdeil (soumis à appréciation).

1850

*Histoire du Canton de Vaud*, d'Auguste Verdeil (soumis à appréciation).

1852

*Histoire du canton de Vaud*, de M. Borgeaud, régent à Provence (soumis à approbation).

*Histoire du Canton de Vaud*, d'Auguste Verdeil, seconde édition revue et augmentée par l'auteur (recommandé).

1853

*Histoire du Canton de Vaud*, d'Auguste Verdeil (recommandé).

*Tableau de la Confédération suisse*, de M. Bacon de Seigneux (recommandé).

1855

*Essai d'une histoire universelle*, de M. Blanc, régent à Yverne (soumis à approbation et recommandé).

*Cours élémentaire d'histoire générale, à l'usage des écoles moyennes*.  
1<sup>re</sup> partie : *Histoire du Moyen-Âge*, de Jules Duperrex, prof. à l'Académie (soumis à approbation et recommandé).

*Atlas historique de la Suisse*, d'A. de Mandrot, capitaine à l'état-major fédéral (recommandé).

*Tableau de la formation de la Confédération suisse*, de M. Bacon de Seigneux pour les écoles primaires (recommandé).

1857

*Abrégé de l'histoire de la Nation suisse*, de M. de Siebenthal, instituteur primaire (soumis à approbation).

*Biographie de Henri Druoy*, membre du Conseil fédéral, de J. L. B. Leresche, instituteur à l'École normale (soumis à approbation).

*Tableau de la nationalité suisse*, de M. Michod, libraire à Lausanne (soumis à approbation).

*Histoire de l'Église*, de M. Archinard, pasteur à Ste-Croix (soumis à approbation).

1858

*Leçons sur l'histoire de la Suisse et celle du Canton de Vaud*, de M. Isely, instituteur à Lausanne (soumis à approbation).

1861

*Petite histoire de la Suisse, à l'usage des écoles de la Suisse française*, de M. J. Matthey (soumis à approbation).

*Manuel de chronologie suisse*, de M. Voruz (soumis à approbation)

1862

*Manuel de chronologie suisse*, 2<sup>e</sup> édition de Voruz (soumis à approbation)

*Histoire de l'Église du Canton de Vaud*, d'Archinard (soumis à approbation)

*Histoire de la Confédération suisse*, de M. Daguet, à Fribourg (soumis à approbation)

*Essai d'instruction civique et Petite histoire suisse des écoles primaires*, de M. S. Blanc, libraire-éditeur à Lausanne (soumis à approbation)

1864

*Histoire abrégée de la Confédération suisse, à l'usage des écoles et des familles*, de Daguet (soumis à approbation)

1865

*Histoire abrégée de la Confédération suisse, à l'usage des écoles et des familles*, de Daguet (autorisé)

1866

*Histoire universelle*, de Samuel Blanc (autorisé)

*Histoire ancienne*, de Samuel Blanc (autorisé)

1867

*Abrégé de l'Histoire de la Confédération suisse*, de Daguet, avec ajout pour les écoles protestantes d'un certain nombre de biographies des

hommes qui ont surtout figuré en Suisse dans l'histoire de la réformation (autorisé)

*Petite histoire de la Suisse*, de Samuel Blanc (soumis à approbation puis autorisé)

*Petite histoire de la Suisse*, de Matthey (3<sup>e</sup> édition)

**1868**

*Tableau de la nationalité suisse et de la République vaudoise*, de Michod (soumis à approbation)

**1872-73**

(envoyés pour l'Exposition universelle de Vienne de 1873)

*Histoire de la Confédération suisse*, de J. de Muller et L. Vulliemin

*Abrégé et Histoire abrégée de la Confédération suisse*, de Daguet

*Le canton de Vaud et Chillon* de Vulliemin

*Histoire de France*, de Porchat

*Études d'Histoire nationale*, de Juste Olivier

**1875**

*Abrégé de l'histoire suisse*, de Magnenat (soumis à approbation)

**1877-1878**

(pour la partie scolaire du stand vaudois de l'Exposition universelle de Paris de 1878, le Département commande à D. Lebet éditeur, les manuels d'histoire suivants :)

*Abrégé de l'histoire suisse*, de Magnenat

*Histoire abrégée de la Confédération suisse* et *Abrégé de l'histoire de la Confédération suisse*, de Daguet

*Histoire ancienne, Histoire du Moyen Âge* et *Histoire moderne*, de Duperrex

*Histoire ancienne, Histoire du Moyen Âge* et *Histoire moderne*, d'A. Vulliet

**1882**

*Essai d'un cours d'histoire*, proposé par M. Dumas, pasteur à Oron (soumis à approbation)

### 1883

(sont utilisés selon l'inspecteur scolaire G. Luquiens qui doit établir une liste des manuels en utilisation dans les écoles primaires en vue de l'Exposition de Zurich)

*Les Cours élémentaires d'histoire générale* de Duperrex (*Histoire ancienne, Histoire du Moyen Âge et Histoire moderne*)

*Abrégé de l'histoire suisse, Abrégé d'histoire générale et Petite histoire de la Suisse*, de Magnenat

*Histoire du canton de Vaud racontée aux enfants et aux jeunes gens*, de Descombaz

*L'histoire suisse racontée à mes jeunes amis*, de Favéy (tome XLII de la Bibliothèque instructive & amusante)

*Histoire de la Nation suisse*, de Zschokke

*Histoire de la Confédération suisse et Abrégé de l'Histoire de la Confédération suisse*, de Daguet

*Histoire universelle et Petite histoire de la Suisse*, de Samuel Blanc

*Petite histoire de la Suisse*, de M. J. Matthey

### 1884

*Histoire de la Nation suisse*, de Zschokke, traduite par C. Monnard, que veut prescrire le DIPC pour les cours complémentaires

### 1892

*Petit Jaquet?* (employé)

*Atlas historique*, de Putzger (employé)

### 1893

*Leçons et récits d'histoire suisse*, d'Alfred Schütz (envoyé pour examen par l'Imprimerie Suisse)

### 1900-01

Liste des ouvrages figurant au programme de l'École industrielle cantonale et du Gymnase :

*Guide pour l'enseignement de l'histoire universelle*, de David

*Leçons et récits d'histoire suisse*, de Schütz

*Cours élémentaire d'histoire moderne*, de Duperrex

1911

*Cours élémentaire d'histoire générale*, de Paul Maillefer, en 2 vol.  
(adopté définitivement)

1912

*Manuel d'histoire suisse pour l'enseignement secondaire*, de Rosier-Decker (adopté définitivement)

1913

*Manuel d'histoire suisse pour l'enseignement secondaire*, de Rosier-Decker (adopté définitivement)

*Abrégé d'histoire générale*, de P. Maillefer (autorisé, à titre facultatif)

1919-1920

Liste des ouvrages figurant au programme du Collège et Gymnase scientifiques de Lausanne :

*Histoire générale I et II*, de P. Maillefer

*Manuel d'histoire suisse pour l'enseignement secondaire*, de Rosier-Decker

*Histoire illustrée de la Suisse*, de Rosier

*L'époque contemporaine*, de E. Driault (éd. Alcan)